

↗ CONTACT ↘

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Bureau des concours et des examens professionnels

Informations et inscription en ligne sur Internet :
www.concours-civils.sga.defense.gouv.fr

Mail :
bureauconcours@concours-civils.defense.gouv.fr



TOUS LES METIERS CIVILS

SANS BAC



➔ SANS LE BAC

UN MÉTIER CIVIL AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

PACTE JUNIOR

Le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) est un mode de recrutement par contrat d'une durée de 1 à 2 ans, avec la possibilité de se voir proposer à l'issue un emploi de titulaire dans la fonction publique. Vous bénéficiez d'une formation qualifiante en alternance et vous êtes suivi par un tuteur dans votre travail, vous êtes rémunéré.

Quels métiers ?

➔ Agent d'accueil, secrétaire, gestionnaire de ressources humaines, gestionnaire de crédits, chargé de formation pour la filière administrative ou cuisinier, menuisier, photographe, ou encore informaticien pour la filière technique, etc.

Pour qui ?

➔ Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans diplôme ou sans qualification professionnelle ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : dossier de candidature à déposer à l'ANPE, qui le transmet à une commission de sélection. Si le dossier est retenu, le candidat est auditionné devant la commission.

➔ **2^e étape** : pour le candidat retenu, signature d'un contrat en alternance d'1 ou 2 ans (stage et formation en alternance avec un tuteur).

➔ **3^e étape** : titularisation du candidat sur décision d'une commission à l'issue du contrat.

AUTRES RECRUTEMENTS SANS LE BAC

FILIERE ADMINISTRATIVE

Quels métiers ?

➔ Agent d'accueil, secrétaire, gestionnaire de ressources humaines, gestionnaire de crédits, etc.

// Adjoints administratifs de 1^{re} classe //

Pour qui ?

➔ Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : concours avec 2 épreuves écrites.

➔ **2^e étape** : si le candidat est retenu, épreuve orale de mise en situation professionnelle.

// Adjoints administratifs de 2^e classe //

Pour qui ?

➔ Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : présentation d'un dossier (lettre de candidature et curriculum vitæ) devant une commission de sélection.

➔ **2^e étape** : si le dossier est retenu, entretien devant la commission.

FILIERE TECHNIQUE

Quels métiers ?

➔ Cuisinier, menuisier, électrotechnicien, photographe, soins animaliers, graphiste, agent chargé du déploiement, de l'exploitation et de la maintenance des SIC - filière télécommunications, etc.

// Agents techniques du ministère de la Défense et des Anciens combattants de 1^{re} classe //

Pour qui ?

➔ Titulaires d'un BEP, CAP, DNB (Brevet) ou d'une équivalence reconnue.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : remise d'un dossier au jury du concours.

➔ **2^e étape** : si le dossier est retenu, entretien avec le jury.

// Agents techniques du ministère de la Défense et des Anciens combattants de 2^e classe //

Pour qui ?

➔ Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : remise d'un dossier (lettre de candidature et curriculum vitæ) devant une commission de sélection

➔ **2^e étape** : si le dossier est retenu, entretien devant la commission

FILIERE PARAMÉDICALE

Quels métiers ?

➔ Aide-soignant du service de santé des armées.

// Aides-soignants civils //

Pour qui ?

➔ Titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : dossier de candidature (diplôme, CV).

➔ **2^e étape** : si le dossier est retenu, entretien avec le jury.

// Agents des services hospitaliers qualifiés civils //

Pour qui ?

➔ Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Comment ?

➔ **1^{re} étape** : remise d'un dossier (lettre de candidature et curriculum vitæ) devant une commission de sélection.

➔ **2^e étape** : si le dossier est retenu, entretien devant la commission.